



Nations Unies

# Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance

Élaborés à l'intention de la police des Nations Unies

2023

## DROITS D'AUTEUR/NOTES

Les modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies sont le fruit d'une collaboration entre l'Équipe de la protection de l'enfance, le Service des politiques et des meilleures pratiques et le Service intégré de formation de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation, et la Division de la police du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de paix.

Cette version a été publiée à l'intention des États membres dans le cadre de leur formation pré-départ pour les opérations de paix des Nations Unies, et remplace la version de 2016. Ces modules appuient les modules de formation de base préalable au déploiement (CPTM 2017) pour tout le personnel des opérations de paix et doivent être utilisés en lien avec le CPTM.

Les modules ont été approuvés par le Sous-Secrétaire Général du Département des Opérations de paix le 24 juillet 2023.

La version la plus récente des modules se trouve sur le Centre de ressources de maintien de la paix : <https://peacekeepingresourcehub.un.org/fr/>. Il existe un lien au même endroit sur le Centre de ressources pour recevoir vos commentaires et suggestions d'améliorations.

Ces modules peuvent être reproduits à des fins éducatives sans but lucratif sans nécessiter d'obtenir l'autorisation des détenteurs de droits d'auteur, pour autant que la source est dûment citée. Ces modules ne peuvent être vendus.

Toutes les images proviennent des Nations Unies et du domaine public, à moins qu'une indication précise le contraire.

## RTP CP UNPOL 2023

© UN 2023

Service intégré de formation  
Division des politiques, de l'évaluation et de la formation  
Département des opérations de paix  
Nations Unies  
New York, NY, 10017, États-Unis

## Remerciements

La Division des politiques, de l'évaluation et de la formation exprime sa reconnaissance au personnel des institutions nationales de formation au maintien de la paix et des opérations de paix des Nations Unies qui ont fait part de leurs observations au cours du processus de rédaction, de validation et de pilotage de la procédure d'examen.

Le contenu des modules a été élaboré avec l'aide d'experts en la matière au sein du Département des opérations de paix, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

### Point de contact

Pour toute suggestion de mise à jour ou d'amélioration des supports, ou pour toute question portant sur les modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies, veuillez contacter [peacekeeping-training@un.org](mailto:peacekeeping-training@un.org) avec [pbps-childprotection-unhq@un.org](mailto:pbps-childprotection-unhq@un.org) en copie.

Toute mise à jour sera affichée et détaillée sur le Centre de ressources de maintien de la paix (<https://peacekeepingresourcehub.un.org/fr/>). Les instructeurs et instructrices sont encouragés à consulter le site régulièrement.

## Introduction

Les enfants dans les zones de conflit sont extrêmement vulnérables et font souvent l'objet des pires formes de violations, telles que les meurtres et les atteintes à leur intégrité physique, leur enrôlement et leur utilisation par les forces et les groupes armés et la violence sexuelle et fondée sur le genre. Depuis 2001, le Conseil de sécurité prévoit des dispositions spéciales concernant la protection de l'enfance dans les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment le déploiement dans les zones de mission de conseillers et de conseillères pour la protection de l'enfance et d'un personnel spécifiquement chargé de la protection de l'enfance.

Pour que les missions de maintien de la paix puissent s'acquitter de leur responsabilité de protéger les enfants, plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que la politique du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques sur la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies (2017) ont souligné, à cet égard, l'importance d'adopter une approche globale de la protection de l'enfance dans les opérations de maintien de la paix, en assurant la coordination entre toutes ses composantes, civiles et en tenue, et la nécessité de former, avant leur déploiement, tous les soldats de la paix, y compris les militaires et les policiers et les policières, aux droits, au bien-être et à la protection des enfants.

### Supports de formation spécialisée sur la protection de l'enfance (2016)

En 2016, l'Équipe de la protection de l'enfance, le Service des politiques et des meilleures pratiques, en coordination avec le Service intégré de formation de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation et le Département des opérations de paix, ont mis au point des supports de formation spécialisée sur la protection de l'enfance à l'intention de la police des Nations Unies. Ces supports ont depuis permis à tous les policiers et les policières hors unités constituées déployés dans le cadre d'opérations de maintien de la paix et chargés de la protection de l'enfance d'acquérir les connaissances et les compétences en matière de protection de l'enfance nécessaires au cours des opérations.

### Mise à jour des modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance (2023)

À la suite de divers faits nouveaux survenus sur le plan méthodologique et normatif, notamment l'adoption des directives stratégiques relatives aux activités de police internationales (2014), de la politique du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques sur la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies (2017), du

manuel à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies du Département des opérations de paix et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (2019), ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés et les pratiques récentes relatives au genre et les meilleures pratiques dans le domaine de la formation à la protection de l'enfance à l'intention du personnel civil et du personnel en tenue dans les opérations de paix des Nations Unies, il est devenu essentiel de mettre à jour les supports de formation spécialisée sur la protection de l'enfance à l'intention de la police des Nations Unies (2016) afin de refléter les nouvelles politiques et orientations stratégiques qui ont été élaborées depuis leur adoption.

## Objectif

Les modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies ont pour but d'introduire des concepts de protection de l'enfance qui permettront de renforcer les compétences et de développer des attitudes et des connaissances concernant des situations propres à la mission auxquelles les membres de la police des Nations Unies seront confrontés. Les modules visent à promouvoir une meilleure compréhension des mandats des missions en matière de protection de l'enfance et du rôle des autres acteurs de la protection de l'enfance au sein de la mission et du système national de protection de l'enfance du pays hôte. Les modules de formation sont axés sur le mandat non exécutif de renforcement des capacités de la police des Nations Unies, en vertu duquel ses membres doivent posséder les compétences et les connaissances nécessaires pour aider la police de l'État hôte<sup>1</sup> à adopter des pratiques adaptées aux enfants, conformément aux normes et règles internationales.

La formation consiste en des exercices qui encouragent les apprenant(e)s à réfléchir à leur propre comportement à l'égard des enfants et aux rôles et responsabilités à remplir en tant que police des Nations Unies pour s'acquitter avec succès du mandat en matière de protection de l'enfance.

Le Service intégré de formation du Département des opérations de paix fournit une gamme de supports de formation spécialisée sur des sujets connexes, notamment la protection des civils, la violence sexuelle liée aux conflits et la violence sexuelle et fondée sur le genre.<sup>2</sup> Ces sujets étant étroitement liés au présent programme de formation, il est conseillé d'utiliser les supports de formation susmentionnés en conjonction avec celui sur

<sup>1</sup> Voir <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/ProfessionalInterest/codeofconduct.pdf>.

<sup>2</sup> Voir <https://research.un.org/en/peacekeeping-community/functional> et <https://peacekeepingresourcehub.un.org/en/training/stm/unpol>.

la protection de l'enfance, ce qui aidera les instructeur(trice)s à bien se préparer et à élaborer un programme de formation amélioré et adapté à leur groupe cible.

Veillez noter que les responsables de l'application des lois qui sont sélectionnés pour participer à cette formation doivent obligatoirement avoir suivi le cours de formation de base préalable au déploiement.<sup>3</sup> Il est également recommandé d'avoir suivi plusieurs cours de formation spécialisée sur des sujets tels que l'arrestation et la détention, le renforcement des capacités, la surveillance et la communication de l'information, ainsi que sur la police de proximité.<sup>4</sup> Les instructeur(trice)s devraient s'inspirer du matériel déjà abordé pour adapter les sujets récurrents et les utiliser en guise de rappel. Ce cours, qui met particulièrement l'accent sur la protection de l'enfance, ne remplace pas le cours de formation de base préalable au déploiement ni les cours de formation spécialisée. Pour cette raison, les références croisées sont encouragées afin d'assurer la complémentarité. Par exemple, si un autre cours dans la séquence de formation préalable au déploiement traite de la protection, de l'arrestation et de la détention, ou des questions de genre, la prestation du cours sur la protection de l'enfance s'inspirera de cours ayant déjà été offerts.

## Structure

Les modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance contiennent deux catégories de documents :

- **Manuel de formation** : Le manuel propose une méthode complète de formation, étape par étape, y compris des notes à l'intention de l'instructeur(trice), des sujets de discussion, des activités d'apprentissage, des questions de réflexion, des évaluations et des références.
- **Présentations PowerPoint** : Une série de présentations PowerPoint accompagnant chaque module de formation est fournie aux instructeur(trice)s. Les présentations comprennent un contenu lié à chaque module et sont conçues pour compléter les explications des instructeur(trice)s. Il convient de noter que l'utilisation des présentations PowerPoint est facultative. Toutefois, si des contraintes empêchent leur utilisation, les instructeur(trice)s disposent de toutes les informations nécessaires dans les guides pour dispenser le cours sans avoir à utiliser un ordinateur, un projecteur et d'autres appareils connexes.

---

<sup>3</sup> Voir <https://police.un.org/en/un-police-training-architecture-programme>.

<sup>4</sup> Voir <https://peacekeepingresourcehub.un.org/en/training/stm/unpol>.

Une approche modulaire a été adoptée pour permettre une certaine souplesse dans la prestation de la formation :

- Module 1 : Comment promouvoir des interactions adaptées aux enfants
- Module 2 : Comment soutenir des pratiques adaptées aux enfants en matière de prévention et de déjudiciarisation
- Module 3 : Comment soutenir des pratiques adaptées aux enfants en matière d'appréhension, d'arrestation et de détention
- Module 4 : Comment adapter la justice pour enfants à une opération de paix des Nations Unies
- Module 5 : Comment établir une collaboration et une coordination en matière de protection de l'enfance dans le cadre d'une opération de paix des Nations Unies
- Module 6 : Comment surveiller et signaler les violations des droits de l'enfant
- Module 7 : Choses à faire et à ne pas faire dans le cadre de la police des Nations Unies

## Profil de l'instructeur(trice)

Les instructeur(trice)s les plus aptes à donner cette formation et à l'appliquer sont ceux et celles qui maîtrisent les supports de formation de base préalable au déploiement, le cadre d'orientation stratégique et les supports de formation spécialisée, et qui ont suivi une formation à ces supports. Il est recommandé que les instructeur(trice)s soient bien au fait de la mission particulière dans le cadre de laquelle les policiers et les policières hors unités constituées seront déployés, afin de pouvoir apporter une compréhension pratique ciblée sur la mission dans les discussions durant la formation. Enfin, il est aussi recommandé qu'ils et elles connaissent bien les méthodes d'apprentissage des adultes et les exercices de simulation, ainsi que les documents de référence se rapportant à la formation.

Il est néanmoins possible d'animer ce cours sans avoir participé à une formation d'instructeur, car le matériel de formation est suffisamment explicite et contient toutes les informations nécessaires pour animer le cours de façon autonome.

La méthode d'apprentissage utilisée exige un travail considérable au regard de la direction d'un groupe et la formulation de commentaires lors des séances de bilan. Pour en faciliter l'exécution, il est fortement recommandé de constituer une équipe d'au moins deux instructeur(trice)s expérimenté(e)s qui coanimeront le cours.

## Profil de l'apprenant(e)

La cours de formation consiste principalement en une formation préalable au déploiement, d'une durée de 3 à 5 jours, à l'intention des policiers et des policières hors unités constituées.<sup>5</sup> Il appartient aux responsables du dispositif de formation d'adapter le cours et d'établir des liens entre les modules pertinents dans les supports de formation de base préalable au déploiement et dans les supports de formation spécialisée. Cela signifie que les policiers et les policières sélectionnés pour servir dans une opération de paix des Nations Unies doivent recevoir cette formation avant d'être déployés.

Le matériel concerne tous les futurs membres de la police des Nations Unies qui seront déployés en tant que policiers et policières hors unités constituées. Il peut être utilisé pour former tous les membres qui sont déployés dans une opération de paix pour la première fois, ainsi que ceux et celles qui ont l'expérience de telles opérations. Le matériel vise spécifiquement les personnes déployées dans des fonctions tactiques et opérationnelles. Les membres de la police des Nations Unies déployés en tant que cadres supérieurs au niveau stratégique peuvent également prendre part à cette formation, étant entendu toutefois que leurs programmes sont distincts pour répondre à leur mandat particulier.

Cette formation spécialisée dans la protection de l'enfance peut néanmoins être adaptée et utilisée dans d'autres contextes, par exemple :

- Formation d'initiation en cours de mission, lorsque le personnel des Nations Unies arrive dans la zone de l'opération de paix
- Formation continue en cours de mission pour les policiers et les policières hors unités constituées déjà déployés
- Formation spécialisée pour les membres du personnel ayant pour mandat d'appuyer les groupes de la protection de l'enfance ou de la justice pour enfants en général, ou ceux et celles désignés comme personnes référentes en matière de protection de l'enfance ou coordonnateur(trice)s pour les questions d'égalité des genres de la police des Nations Unies
- Renforcement des capacités de la police de l'État hôte
- Intégration de la protection de l'enfance dans le matériel de formation propre à chaque poste dans le cadre du programme de formation de la police des Nations Unies

---

<sup>5</sup> Dans tous les modules de formation, les termes « police » et « responsables de l'application des lois » seront utilisés pour désigner tous les représentants de la loi, qu'ils soient désignés ou élus, qui exercent des pouvoirs de police et en particulier des pouvoirs d'arrestation ou de détention. Dans les pays où des pouvoirs de police sont exercés par des autorités militaires, en tenue ou en civil, ou par des forces de sécurité de l'État, la définition des responsables de l'application de la loi s'étend également aux agents de ces services.

- Formation des unités de police constituées.

Les instructeur(trice)s sont vivement encouragés à rappeler fréquemment aux participant(e)s, au début de chaque segment, que leur rôle est d'encadrer et de conseiller la police de l'État hôte et non d'interagir directement avec les enfants.

Un questionnaire de base accompagne le présent manuel pour aider les instructeur(trice)s à évaluer le niveau de connaissances des participant(e)s. Les instructeur(trice)s sont encouragés à ajuster la séquence des modules et des activités pour tenir compte des résultats de base. De plus, des présentations PowerPoint sur le cadre juridique et l'impact des conflits armés sur les enfants sont un outil supplémentaire mis à la disposition des instructeur(trice)s pour les aider à fournir des informations complémentaires, s'ils le souhaitent, afin de revoir les connaissances de base requises pour utiliser ces modules spécialisés.

## Caractéristiques de la formation

### Longueur et séquence

Chaque module a pour but d'examiner un sujet afin de permettre aux participant(e)s d'acquérir de nouvelles connaissances et de développer des attitudes, des comportements et des compétences spécifiques en matière de protection de l'enfance. Les instructeur(trice)s sont encouragés à présenter les sept modules et à respecter la séquence suggérée des modules et des activités. Il est néanmoins possible de ne présenter que certains des modules, selon la stratégie d'animation utilisée. Cette approche modulaire permet une présentation des modules indépendamment les uns des autres.

Dans l'ensemble, le cours offre une certaine latitude aux instructeur(trice)s qui peuvent décider de la manière dont ils vont l'enseigner, par exemple en sélectionnant le nombre d'activités et d'études de cas qui seront utilisées, ou en répétant les exercices de jeu de rôle si le temps le permet. Dans chaque module, les instructeur(trice)s doivent décider des activités qui seront utilisées parmi celles proposées. Les diverses combinaisons possibles peuvent faire passer la durée de l'enseignement des résultats d'apprentissage de 3 à 6 heures selon chaque module. Pour que les participant(e)s atteignent les objectifs d'apprentissage, il importe que les instructeur(trice)s traitent de tous les objectifs définis dans chaque segment.

Les instructeur(trice)s sont également encouragés à utiliser autant d'études de cas que possible, chacune donnant un aperçu différent de la réalité des enfants et des opérations de paix des Nations Unies. Les instructeur(trice)s devraient réserver

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection  
de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies  
Département des opérations de paix de l'ONU (2023)

suffisamment de temps pour faire le bilan à la fin de chaque exercice, car c'est la partie où ils et elles ajoutent de la valeur à la discussion, d'abord en vérifiant les réponses, puis en y joignant des informations complémentaires fournies dans le manuel. L'atteinte de l'objectif de chaque segment dépend de la qualité de la discussion qui suit les exercices de groupe, plutôt que d'effectuer simplement l'exercice et de passer rapidement à un autre segment<sup>6</sup>. Les instructeur(trice)s sont encouragés à utiliser des approches créatives au moment du bilan avec les participants afin d'éviter les répétitions et l'ennui chez les participants. Ils et elles devraient donc se concentrer sur les messages clés et faire preuve de discernement lorsqu'ils et elles les mettent en relief pendant les séances de bilan.

### Stratégie d'évaluation

Chaque module comprend 8 à 10 questions à choix multiples. Les questions portent sur le contenu de l'ensemble du module, ainsi que sur les connaissances et les compétences acquises lors de formations précédentes. Chaque module contient également les réponses permettant à chaque participant(e) de contrôler ses réponses.

Les instructeur(trice)s sont encouragés à élaborer leur propre stratégie d'évaluation :

- Utiliser l'outil d'évaluation préalable à la formation qui accompagne le manuel et qui permet aux apprenant(s) et aux instructeur(trice)s d'évaluer le niveau de connaissance sur les questions liées à la protection de l'enfance avant le début de la formation.
- Utiliser l'évaluation (en partie ou en totalité) à la fin de chaque module de formation pour que les apprenant(e)s puissent évaluer leur niveau d'apprentissage, en comparant éventuellement leurs résultats avant la formation pour mesurer les progrès.
- À la fin de la formation, combiner les éléments du module 7 (Choses à faire et à ne pas faire) ainsi que chaque élément de l'évaluation des six premiers modules pour constituer un test final permettant d'évaluer le niveau d'apprentissage des apprenant(e)s après la formation.

### Exercice pour aider à clore ou à résumer le cours de formation

Les diapositives contenant les messages clés résument les points importants à retenir qui sont liés aux objectifs des différents modules décrits au début de chaque session. L'instructeur(trice) peut parcourir l'exercice avec les participant(e)s en leur demandant d'énoncer les messages clés avant de projeter la diapositive contenant les réponses

---

<sup>6</sup> Voir <https://unitar.org/unitar-learning-solutions-team-releases-its-training-facilitation-guide-public-access-first-time#:~:text=Training%20trainers%20has%20been%20one%20of%20the%20core,A%20How-To%20Guide%20on%20the%20Facilitation%20of%20Learning.?msclkid=e76c3d4ac79a11ec86f0b7fdee07b18Z>.

possibles. Cet exercice aidera les participant(e)s à résumer et à bien intégrer les concepts clés enseignés tout au long du cours et permettra à l'instructeur(trice) d'évaluer le niveau d'apprentissage et de se concentrer sur les lacunes ou les inexactitudes.

Messages clés pour l'ensemble du cours :

- Ce cours comprend sept modules. Les objectifs sont les suivants :
  - Initier les membres de la police des Nations Unies aux concepts de protection de l'enfance
  - Promouvoir une meilleure compréhension des mandats des missions en matière de protection de l'enfance
  - Comprendre le rôle des acteurs de la protection de l'enfance dans la zone de mission
  - Comprendre la contribution de la police des Nations Unies.
- Le système des Nations Unies répond aux enjeux liés à la protection de l'enfance dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies, et la mission et la police des Nations Unies font partie de la réponse.
- La formation aborde les actions que vous devez entreprendre en tant que membre de la police des Nations Unies par rapport aux enfants et éclairera votre rôle de conseil auprès de la police de l'État hôte sur les questions en matière de protection de l'enfance.

## Comment utiliser ce manuel

Les modules sont conçus pour guider les instructeur(trice)s à travers le contenu. Bien que les points de discussion soient rédigés en entier, les instructeur(trice)s peuvent choisir de présenter le contenu avec leurs propres mots. À toutes fins utiles, les notes à l'intention de l'instructeur(trice), les points de discussion, les activités d'apprentissage et les questions à examiner sont clairement indiqués dans le texte.

Le contenu des diapositives PowerPoint est souvent très dense et renferme suffisamment d'informations pour guider un(e) instructeur(trice) sur le choix des éléments clés à mentionner dans chaque session. Cela dit, il est recommandé aux instructeur(trice)s de revoir chaque diapositive et de déterminer s'il est possible ou souhaitable de réduire la quantité d'informations, où ils et elles se sentent plus à l'aise avec le contenu et où l'enrichir. Il importe de se rappeler que l'instructeur(trice) ne doit pas seulement lire à haute voix le texte associé à la diapositive, mais il ou elle doit aussi présenter la diapositive comme un élément servant de support à la discussion et à la présentation en classe.

## Ressources supplémentaires

Les instructeur(trice)s peuvent intégrer dans ce matériel un nombre croissant de cours d'apprentissage en ligne. Les modules d'apprentissage en ligne peuvent constituer un prérequis pour assister en personne à la formation préalable au déploiement, tout autant qu'ils peuvent servir d'outils de formation continue. Les cours d'apprentissage en ligne, qui ont tendance à se concentrer davantage sur les connaissances et à aborder les questions de manière plus générale que le mandat spécifique du personnel de la police des Nations Unies, peuvent servir à alléger sensiblement l'introduction générale des concepts et des connaissances qui sont traités dans plusieurs séances de bilan.

On peut dire la même chose du matériel audiovisuel. Malgré l'insuffisance de matériel de formation audiovisuel spécialisé sur la protection de l'enfance s'adressant spécifiquement au personnel de la police dans les opérations de paix des Nations Unies, il existe de nombreuses vidéos qui peuvent aider les instructeur(trice)s à atteindre, au moins en partie, certains résultats d'apprentissage au fil du temps. Le matériel audiovisuel pouvant servir à de multiples fins, les instructeur(trice)s sont encouragés à diversifier leur méthode d'animation dans la mesure où elle correspond à l'objectif et aux résultats d'apprentissage de chaque module. Ils et elles doivent cependant faire preuve de prudence dans le choix du matériel audiovisuel, par exemple en s'assurant qu'il provient d'une source réputée, qu'il ne montre pas d'enfants en détresse et qu'il est représentatif de la diversité.

### Les principes de l'apprentissage pour adultes

La formation fluctue pour chaque unité des différents pays contributeurs en policiers, selon les priorités et ressources. Toutefois, certaines caractéristiques fondamentales doivent être respectés lors de l'animation d'un cours pré-départ :

- La formation devrait être interactive et elle devrait encourager la participation des apprenant(e)s
- La formation devrait être adaptée au contexte de chaque mission ; lorsque cela est possible, il est conseillé aux instructeur(trice)s d'ajouter des exemples issus de la mission où les apprenant(e)s seront déployé(e)s
- La méthodologie utilisée devrait permettre aux participant(e)s de mettre en pratique ce qu'ils et elles apprennent à l'aide de mises en situation pertinentes et réalistes.

## Le modèle BOPPPS

Le modèle « entrée en matière, résultat (ou objectif), évaluation préalable, apprentissage participatif, évaluation a posteriori et résumé » (BOPPPS<sup>7</sup>) est un modèle de planification de leçon que les instructeur(trice)s peuvent utiliser pour organiser des classes, des leçons et des ateliers. Il aide les instructeur(trice)s à planifier des leçons qui favorisent l'apprentissage. Il recommande six étapes principales dans un cycle de cours type :

- Entrée en matière
- Résultat ou objectif
- Évaluation préalable
- Apprentissage participatif
- Évaluation a posteriori
- Résumé ou clôture

Le modèle BOPPPS propose un cadre efficace pour vous aider à planifier et à animer les modules en vue d'atteindre les objectifs d'apprentissage.

---

<sup>7</sup> Bridge-In, Outcomes, Pre-assessment, Participatory Learning, Post-assessment, and Summary.

Instructeur(trice)



## BOPPPS en un coup d'œil

Participant(e)s

- I. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- II. Pourquoi est-ce important ?

- Comment puis-je ... attirer l'attention ?
- ... établir la pertinence ?
- ... susciter leur intérêt ?

## Entrée en matière



Empruntez le chemin le moins fréquenté : créez la controverse, interpellez les participant(e)s ; par exemple, racontez une anecdote, présentez une déclaration critique ou des faits intéressants.

Instructeur(trice)

- I. Expliquez les compétences que les participant(e)s retiendront de la leçon.
- II. Donnez-leur un objectif – dites-leur ce qu'ils seront capables de faire après la leçon.
- III. N'oubliez pas que les résultats doivent être réalisables et évaluable.

- Qu'est-ce qu'on attend de moi ? Que puis-je attendre de la leçon ?

## Objectif

I. Utilisez des verbes d'action lorsque vous formulez votre résultat. Consultez la taxonomie de Bloom pour plus de détails.

II. Dites-leur sur quoi vous voulez qu'ils se concentrent, c'est-à-dire les compétences, les connaissances, les comportements, les attitudes ou les valeurs.

III. Créez un objectif commun avec les participant(e)s.

Participant(e)s

Instructeur(trice)



Demandez aux participant(e)s de lever la main lorsqu'ils (elles) connaissent la réponse à votre question pour une évaluation simple, interactive et précise.

Découvrez

- I. Les connaissances des participant(e)s auxquelles vous devez vous connecter
- II. Quelles sont leurs lacunes en matière d'apprentissage
- III. Comment vous devez adapter votre leçon et
- IV. Quel participant possède des connaissances que vous pouvez utiliser.

- I. J'espère qu'ils (elles) tiendront compte de mes connaissances et de mon expérience antérieure !
- II. S'adapteront-ils (elles) à mes forces et à mes besoins personnels en matière d'apprentissage ?

## Évaluation préalable



Participant(e)s

## BOPPPS en un coup d'œil

Instructeur(trice)

- I. Impliquez activement les participant(e)s
- II. Donnez aux participant(e)s l'occasion de faire l'expérience de ce que vous voulez qu'ils (elles) comprennent.
- III. Les adultes ne sont pas des vases vides, ils apportent beaucoup de connaissances et d'expérience à la classe - permettez-leur de l'utiliser.
- IV. Inspirez-les à obtenir les meilleurs résultats d'apprentissage.
- V. Utilisez différentes méthodes pour changer de



## Apprentissage participatif

Participant(e)s

- I. Impliquez-vous activement dans l'atteinte du résultat de la leçon.
- II. Trouvez des solutions en mettant votre propre idée à l'épreuve.

Instructeur(trice)



Évaluez les réalisations en fonction des résultats d'apprentissage prédéfinis.

- I. Qu'est-ce que les participant(e)s ont appris ?
- II. Ont-ils atteint les résultats escomptés ?
- III. Quelles sont les lacunes qui doivent encore être comblées ?

- I. Qu'est-ce que j'ai appris ?
- II. Sur quoi dois-je travailler ?

## Évaluation a posteriori

Participant(e)s



Appliquez les bonnes réponses.

Rectifiez les réponses incorrectes.

Remplissez les blancs.

Instructeur(trice)

- I. Qu'est-ce que les participant(e)s ont appris ?
- II. Ont-ils atteint les résultats escomptés ?
- III. Quelles sont les lacunes qui doivent encore être comblées ?

- I. Cela conclut la leçon et me donne l'occasion de réfléchir.
- II. Comment l'expérience d'apprentissage m'aidera-t-elle dans mon travail ?

## Résumé

Participant(e)s

